

DANS LE VIEUX BOURG DE LORMONT

POURQUOI ET COMMENT EXPLOITER L'ÉNERGIE SOLAIRE ?

Isolation et économie d'énergie

Fiche 11

- Comment exploiter le potentiel solaire par l'installation de panneaux solaires ?
- Quels types de panneaux solaires puis-je implanter ?
- Où est-il possible de les implanter ?
- Comment les intégrer sur ma toiture ?

Bordeaux Métropole et la ville de Lormont protègent leur patrimoine. Un nouvel outil de protection, l'AVAP, propose des prescriptions pour la mise en valeur et la préservation du bourg historique.

À SAVOIR

Exploiter le potentiel de l'énergie solaire

L'exploitation de l'énergie solaire est un moyen efficace pour faire baisser les coûts liés aux consommations d'énergie de mon habitation.

Bénéficiant d'un ensoleillement important, la ville de Lormont présente un intérêt pour le développement de filières solaires thermique et photovoltaïque.

Dans le Vieux Lormont, lorsque la toiture offre une orientation et une pente adéquates, et qu'elle n'est pas visible depuis l'espace public ou depuis les cônes de vue identifiés, l'énergie solaire peut être utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire et/ou d'électricité.



Panneaux solaires thermiques (à gauche) et photovoltaïques (à droite)
Source : www.chauffagefacile.com, www.bureau-etude-thermique-bet.fr

PRÉPARER SON PROJET

Choisir entre panneaux solaires thermiques et panneaux solaires photovoltaïques

Deux types de panneaux solaires peuvent être intégrés à la toiture du bâti :

- les panneaux solaires thermiques, qui convertissent le rayonnement solaire en chaleur, pour la production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et/ou chauffage, à usage personnel.
- les panneaux solaires photovoltaïques qui convertissent la lumière du soleil en électricité, pour la production d'électricité. Il est possible soit de revendre la production d'électricité solaire à EDF, soit d'auto-consommer l'électricité solaire. Le tarif du rachat de l'électricité est fixé par l'Etat et révisé chaque trimestre.

Visuellement, les panneaux solaires thermiques sont plus épais que les panneaux solaires photovoltaïques compte-tenu du passage d'un réseau hydraulique.

La production des panneaux solaires thermiques est plus importante en été, alors que les besoins sont moindres et inversement en hiver, d'où la nécessité d'associer leur installation à celle d'un ballon de stockage et de pompes.

Du fait de la prédominance de petits logements individuels dans le périmètre de l'AVAP, les panneaux solaires thermiques semblent plus adaptés.

Connaître les caractéristiques de chaque système de panneaux solaires

Types de panneaux	Panneaux solaires thermiques	Panneaux solaires photovoltaïques
Mise en oeuvre	Intégrer les panneaux solaires sur la toiture en tenant compte de l'orientation et des principes précisés dans la réglementation Associer des équipements de stockage (ballon d'eau chaude, pompes) Un complément (gaz, électrique) est nécessaire en hiver	Associer des équipements (batteries de stockage, branchements). L'emprise des équipements dépendra de la finalité choisie (l'utilisation sur site ou la revente à EDF) Anticiper la demande de raccordement auprès d'EDF
Coûts indicatifs HT	Avant subvention : environ 8 000€ HT par logement Après subvention : environ 6 000 € HT mais variable en fonction des aides locales accordées	Avant subvention : 18 000€ HT par logement intégrant les frais de raccordement au réseau public Après subvention : 17 000€ HT, des aides locales peuvent être accordées en fonction des régions et départements. Amortissement, intégrant l'entretien, sous 18 ans
Gains énergétiques indicatifs	Jusqu'à 40 % des besoins annuels en Eau Chaude Sanitaire	80€/m ² de panneau installé

A ne pas faire

- **Rendre visible les panneaux solaires depuis l'espace public**
- **Disséminer les panneaux solaires sur la toiture**
- **Planter des panneaux solaires au sein des jardins**

Lexique

Eau Chaude Sanitaire : eau réchauffée utilisée à des fins domestiques

Que dit la réglementation de l'AVAP?

Afin de préserver le paysage de toitures du Vieux Lormont, les panneaux solaires sont uniquement autorisés dans certaines rues (la rue de la République du n° 7 au n° 53 (côté impair de la rue) et du n° 14 au n° 32 (côté pair de la rue)) et dans le secteur VP, sur le pan de toiture à l'arrière de la construction.

Les panneaux doivent être intégrés au pan de la toiture non visible depuis l'emprise publique, dans l'épaisseur de la couverture, en place des tuiles et non en superposition. La pose en saillie ou formant un angle avec le pan de toit est interdite. Ils doivent constituer un seul ensemble, d'une surface limitée à 30 % du pan de toiture qui les reçoit.

Ils seront positionnés en bandeaux horizontaux, suivront le profil de la toiture et devront composer avec les ouvertures en toitures existantes ainsi qu'avec la composition de la façade. Les éléments de liaison entre panneaux seront de la même teinte que les panneaux.

L'implantation de capteurs solaires pourra être interdite en covisibilité d'un monument ou point de vue remarquable. Afin de préserver les espaces de pleine terre et de limiter leur visibilité depuis l'espace public, l'implantation de panneaux solaires n'est pas autorisée au sein des jardins à l'arrière et à l'avant des constructions.

DES FICHES PRATIQUES SUR DIFFÉRENTS THÈMES

1 L'AVAP de Lormont

Patrimoine bâti

2 La composition des façades

3 Les bâtiments en pierre

4 L'extension et la surélévation des bâtiments

5 Les menuiseries extérieures et les volets

6 Les toitures

Isolation et économie d'énergie

7 L'isolation thermique et acoustique

8 La ventilation

9 Le chauffage

10 La luminosité et l'éclairage

11 L'énergie solaire

Jardins et espaces libres

12 Les perrons et jardinettes de devant

13 Les clôtures de jardin

14 Les murs en pierres

15 Les plantations du jardin

16 Les terrasses et les allées

17 Le parc des villas

18 L'entretien des jardins

Elles sont disponibles à cette adresse : <http://www.bordeaux-metropole.fr/AVAP>

CONTACT

Mairie de Lormont:

Service urbanisme
1 Rue André Dupin, 33310 Lormont
Tél: 05 57 77 63 40

Rédaction:

- Marie-Pascale Mignot - architecte
- Isabelle Humbert - paysagiste
- ALTO STEP - développement durable et ingénierie thermique

